

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Présents : M. VILLEMAGNE Michel - Mme VAREILLE Nadège - M. MARCAILLOU Patrick - Mme VINDRIEUX Cécile - M. GAUTHIER Christophe - Mme PONTON Carine - M. MARMEYS Michel – Mme BOUCHARDON Isabelle – M. CROS Laurent – Mme CROZE Blandine - M. CHANTRE Éric – M. LESCAILLE Bernard – Mme GUILLOT Priscilla – Mme CHOMARAT Sandrine – M. CHALANCON Anthony.

Absents : Mme SOUBEYRAND Laura (donne pouvoir à M.CROS Laurent) – Mme ARSAC Brigitte (donne pouvoir à M. CHANTRE Éric) – M. NOIR Benjamin (donne pouvoir à Mme PONTON Carine) – M. FAURIE Romain.

Secrétaire de séance : Mme VINDRIEUX Cécile.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2023 est adopté.

Délibération n°2023-077 Décision modificative n°3 (7-1 Décisions budgétaires)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE la décision modificative n°3 du budget communal, telle que présentée.

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-079 Tarifs 2024 (7-10 Divers)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE les tarifs 2024 tels que présentés.

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-080 Convention avec le Centre de Gestion de l'Ardèche pour le calcul des Allocations de Retour à l'Emploi (8-6 Emploi-formation professionnelle)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

* APPROUVE la convention de calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi avec le Centre de Gestion de l'Ardèche telle que présentée

* PRÉCISE que cette convention est conclue du 01/01/2024 au 31/12/2025 et pourra faire l'objet de renouvellement

* AUTORISE le Maire à signer la convention.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-081 Dossier de demande de subvention complémentaire au titre de la DETR pour l'aménagement d'un hébergement insolite et de ses abords (7-5 Subventions)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*CONFIRME sa volonté de réaliser l'aménagement d'un hébergement insolite et de ses abords.

- *ADOPTÉ le plan de financement présenté.
- *SOLLICITE l'attribution d'une subvention complémentaire au titre de la DETR 2024.
- *AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-082 Convention avec RDB pour la communication des manifestations municipales et associatives
(9-1 autres domaines de compétences des communes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Agrève

- *APPROUVE la convention avec Radio Des Boutières telle que présentée.
- *PRÉCISE que le tarif de la prestation est de 1 500 euros nets pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.
- *AUTORISE le Maire à signer la convention.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-083 Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables ZAEnR
(8-4 Aménagement du territoire)

Après discussion, les membres du conseil municipal :

- *IDENTIFIENT une zone d'accélération pour l'implantation de projets éoliens :
- ✓ Le site de la citadelle (plan joint en annexe de la délibération)
- *AJOUTENT qu'une concertation citoyenne sera conduite afin de déterminer d'autres zones d'accélération des énergies renouvelables notamment pour permettre des projets comme :
- ✓ Le solaire thermique
- ✓ Le solaire photovoltaïque sur bâtiment
- ✓ Le solaire photovoltaïque au sol
- *CHARGENT le Maire de la transmission de la présente délibération
- ✓ M. le Sous-Préfet
- ✓ M. le Président de la Communauté de Communes de Val'Eyrieux
- ✓ M. le Président du Syndicat mixte du SCoT centre ardèche
- ✓ M. le Président du Parc des Monts d'Ardèche

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-084 Convention avec la commune de Saint Jeure d'Andaure pour la fourniture de sel de déneigement
(8-3 Voirie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *AUTORISE la convention avec la commune de Saint Jeure d'Andaure pour la fourniture de sel telle que présentée.
- *PRÉCISE que cette convention pourra être reconduite pour les saisons hivernales 2024-2025 et 2025-2026.
- *AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Vœux du Maire samedi 6 janvier 2024 à 11h30 à la salle polyvalente.
Soirée des bénévoles le vendredi 26 janvier 2024 à la salle des arts et des cultures.
Prochaine séance du Conseil Municipal le 25 janvier 2024
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

À Saint-Agrève le 15/12/2023
Le Maire
Michel Villemagne

